



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le mardi le 9 octobre 2012 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19h30 et vérifie le quorum.

2012-10-246
5767

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2012-10-247
5767

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la session ordinaire tenue le 10 septembre 2012 et la session spéciale du 24 septembre 2012.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2012-10-248
5767

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 septembre 2012.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 5 260 m³, moyenne : 188 m³/jr
Les Buissons : 11 091 m³, moyenne : 396 m³/jr
Station de recherche : 06-09-2012 au 01-10-2012 21,4 m³
Camping de la Rive : 06-09-2012 au 01-10-2012 1,4 m³

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur la pratique tenue : 25 septembre 2012

Incendie : Aucun

Premiers répondants : 1^{er}, 11 et 27 septembre 2012



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Formation : aucune

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal du 15 août 2012.

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2012-10-249
5768

CORRESPONDANCE :

Reçue :

* M. Michel Gagnon, chef du Centre de service, ministère des Transports -12-08-31 demande la collaboration de la municipalité pour diffuser l'information sur les lois et règlements en vigueur lors de la construction d'un nouvel accès, de l'organisation d'une parade, de l'installation d'une affiche publicitaire ainsi que pour tous les travaux effectués à l'intérieur de l'emprise d'une route entretenue par le ministère des Transports.

Expédiée :

* Mme Karine Maltais, chargée de projets, Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire -12-09-12- envoi de la résolution numéro 2012-09-239 selon laquelle la municipalité de Pointe-aux-Outardes contribuera pour un montant de 1 000 \$ en argent et pour un montant de 750 \$ en biens et services pour le projet de protection, de restauration et de mise en valeur du littoral du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes.

* Mme Lysanne Girard, service du soutien à la gestion, Ministère des Transports -12-09-14- envoi de la résolution numéro -12-09-227 selon laquelle le conseil demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation, sur une longueur totale de 1,52 km relatif à l'année 2012.

* Mme Agathe Tremblay et M. Paulo Tremblay, 51, rue Olympique -12-09-14- envoi de la résolution numéro 2012-09-230 selon laquelle le conseil accepte de permettre au propriétaire de la résidence située au 51, rue Olympique de relier la conduite de drainage au puisard de rue du réseau d'égout pluvial de la municipalité.

* M. Patrick St-Laurent, Entreprises R. & G. St-Laurent inc. -12-09-17- envoi de la résolution numéro 2012-09-233 selon laquelle le conseil accepte la soumission de Les Entreprises R. & G. St-Laurent inc. afin d'effectuer le déneigement des rues Labrie, David et de Baie-Saint-Ludger, au montant de 222 474,33 \$, taxes incluses, pour les saisons 2012-2015.

* M. Georges Lepage, Entreprise Georges Lepage inc. -12-09-17- envoi de la résolution numéro 2012-09-234 selon laquelle le conseil accepte la soumission de l'Entreprise Georges Lepage inc. pour le déneigement des rues des places Bilodeau, Harvey et Outardes pour les saisons 2012-2015, au coût de 134 953,85 \$, taxes incluses.

* M. Georges Lepage, Entreprise Georges Lepage inc. -12-09-17- envoi de la résolution numéro 2012-09-235 selon laquelle le conseil accepte la soumission de l'Entreprise Georges Lepage inc. pour le déneigement des stationnements et des chemins d'accès pour les saisons 2012-2015, au coût de 71 139,75 \$, taxes incluses.

* M. Éric Lirette, architecte -12-09-17- envoi de la résolution numéro 2012-09-236 selon laquelle le conseil entérine les travaux supplémentaires réalisés par M. Éric Lirette, architecte, pour l'aménagement du Centre des



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

loisirs, au coût de 3 487,45 \$, plus taxes.

- * M. Éric Lirette, architecte -12-09-18- envoi de la résolution numéro 2012-09-237 selon laquelle le conseil accepte l'offre pour l'étude avant-projet de l'ajout d'une nouvelle rampe d'accès pour handicapés et des modifications aux escaliers extérieurs de l'édifice municipal de Pointe-aux-Outardes, au coût de 1 818 \$, plus taxes.
- * M. Gabriel Bossé, Les Entreprises G. & M. Laplante Ltée -12-09-17- envoi de la résolution numéro 2012-09-238 selon laquelle le conseil accepte le prix soumis par les Entreprises G. & M. Laplante Ltée pour réaliser les réparations reliées aux bris de la structure du plancher de la partie conciergerie et garage au Centre des loisirs, au coût de 6 900 \$, plus taxes.
- * Mme Patricia Huet, directrice, M.R.C. de Manicouagan -12-09-19- envoi de la résolution numéro 2012-09-223 selon laquelle le conseil adopte le Règlement numéro 314-12 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges.
- * Mme Marielle Dionne, directrice, O.M.H. de Pointe-aux-Outardes - 12-09-19- envoi de la résolution numéro 2012-09-224 selon laquelle le conseil accepte les révisions budgétaires 2012, datées du 16 juillet et du 1^{er} août 2012, de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes.
- * Mme Marielle Dionne, directrice, O.M.H. de Pointe-aux-Outardes - 12-09-19- envoi de la résolution numéro 2012-09-225 selon laquelle le conseil accepte les corrections aux états financiers 2011 de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes.
- * Mme Mélissa Caron, Location Excavation R.S.M.F. inc. -12-09-25- envoi de la résolution numéro 2012-09-241 selon laquelle le conseil accepte la soumission de Location Excavation R.S.M.F. inc. pour le broyage des arbres d'une superficie de 3 250 m² afin de préparer les terrains pour 2 résidences ainsi qu'un accès à la nouvelle route pour une résidence permanente qui ne sera pas démenagée, au coût de 3 161,81 \$, taxes incluses.
- M. David J. Pelletier, Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres -12-09-25- envoi de la résolution numéro 2012-09-242 selon laquelle le conseil mandate le Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres, à procéder au lotissement et au piquetage de trois lots, au coût de 6 285 \$, plus taxes.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2012-10-250
5769

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2012-10-09.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

PRÉSENTATION DES RÉGLEMENTS

2012-10-251
5770

ADOPTION – RÉGLEMENT NUMÉRO 315-12

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 273 178 \$ AFIN DE FAIRE L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE POUR LE SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes doit procéder à l'achat d'un camion autopompe répondant aux normes de ULC afin de combattre des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité n'a pas les fonds disponibles lui permettant d'acquitter les coûts nécessaires pour procéder à l'achat ;

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire pour la Municipalité de Pointe-aux-Outardes d'emprunter la somme de 273 178 \$;

CONSIDÉRANT QUE

l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance spéciale du conseil tenue le 24 septembre 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder à l'achat d'un camion autopompe répondant aux normes de ULC selon les plans et devis préparés par M. Bruno Delage, ingénieur, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation préparée par M. Bruno Delage, ingénieur, en date du 24 septembre 2012, lesquels font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 273 178 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un somme de 273 178 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ESTIMATION DES TRAVAUX

-	Camion autopompe	230 000 \$
	Imprévus (8%)	<u>18 400 \$</u>
		248 400 \$
	Taxes nettes (9,975%)	<u>24 778 \$</u>
	Coût budgétaire des travaux	273 178 \$

**Avis de
motion**

Le conseiller Raymond Lavoie donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement 316-12 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

Il est également résolu de faire la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

**2012-10-252
5771**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 316-12 RELATIF AU
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA
MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES**

CONSIDÉRANT QUE

la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE

la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

CONSIDÉRANT QUE

conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 9 octobre 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, que le conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, joint en annexe A, est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



formalités édictées par la Loi.

**Avis de
motion**

Règlement numéro 317-12 visant à modifier le Règlement de zonage numéro 155-91, le Règlement de lotissement numéro 156-91, le Règlement de construction numéro 157-91 et le Règlement numéro 154-91 relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'apporter divers ajustements suite à l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Manicouagan numéro 212-07.

Le conseiller Raymond Lavoie donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement 317-12 visant à modifier le Règlement.

Il est également résolu de faire la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

**2012-10-253
5773**

APPUI – PROJET D'UN CENTRE DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE

les besoins des personnes qui vivent avec une maladie en phase avancée ne sont pas répondus;

CONSIDÉRANT QUE

le projet de centre de jour de La Vallée des Roseaux, améliorera la qualité de vie, favorisera le maintien à domicile et évitera que les malades et les proches se retrouvent dans des situations difficiles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appuie le projet d'un centre de jour de La Vallée des Roseaux.

**2012-10-254
5773**

**NOMINATION REPRÉSENTANTE – SEMAINE DE L'ACTION
BÉNÉVOLE 2013**

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de nommer Mme Marielle Dionne afin de représenter la municipalité de Pointe-aux-Outardes au sein du comité de travail pour planifier les activités et orientations de la semaine de l'action bénévole 2013 du Centre de bénévolat Manicouagan inc.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister aux rencontres.

**2012-10-255
5773**

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2012

CONSIDÉRANT QUE

face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

CONSIDÉRANT QUE

les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

CONSIDÉRANT QUE

le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, « Des besoins diversifiés, des interventions sur mesure », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu Isabelle Imbeault, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes proclame la semaine du 18 au 25 novembre 2012, la Semaine de la justice réparatrice.

2012-10-256
5774

CENTRAIDE CÔTE-NORD DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT

la demande de don reçue de Centraide Haute-Côte-Nord/Manicouagan en septembre 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 100 \$ à Centraide Haute-Côte-Nord/Manicouagan pour sa campagne de financement.

2012-10-257
5774

DEMANDE DE DON – LE RÉPIT DANIEL POTVIN INC.

CONSIDÉRANT

la demande de don reçue du Répit Daniel Potvin inc. qui est un organisme qui dispense des services de répit et de gardiennage aux personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou physique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 100 \$ au Répit Daniel Potvin inc.

2012-10-258
5774

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2011 – TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'accepter les états financiers 2011 du Transport adapté aux personnes handicapées, préparés par Jacques Dubé, CPA, CA, pour la ville de Baie-Comeau.

2012-10-259
5774

PARTICIPATION FINANCIÈRE 2012 – TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de confirmer la participation financière de la municipalité de Pointe-aux-Outardes pour le Transport adapté aux personnes handicapées, pour l'année 2012, avec la ville de Baie-Comeau.

2012-10-260
5774

COLLOQUE ANNUEL DE LA ZONE CÔTE-NORD – ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister au colloque annuel de la Zone Côte-Nord qui aura lieu les 18 et 19 octobre 2012, à Colombier, au coût de 190 \$,

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce colloque.

2012-10-261
5775

FORMATION – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'

une demi-journée de formation est prévue par conférence Web, le 12 octobre, concernant La loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QU'

une demi-journée de formation est prévue par conférence Web, le 16 novembre, concernant les nouvelles obligations du directeur général;

CONSIDÉRANT QU'

il y aura une journée de formation à Forestville, le 1^{er} novembre 2012, concernant la violence en milieu municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister à ces trois (3) formations de l'ADMQ, au coût de 520 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à la formation à Forestville.

2012-10-262
5775

SÉMINAIRE PGMEGAGEST 2012

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mmes Dania Hovington et Marielle Dionne à participer à une session annuelle de formation Web de PGMegaGest au mois de novembre 2012, au coût de 250 \$, plus taxes.

2012-10-263
5775

ACHAT – LAMPES FRONTALES

CONSIDÉRANT QUE

le service incendie de Pointe-aux-Outardes désire procéder à l'achat de nouvelles lampes frontales pour les chapeaux afin d'intervenir lors d'incendies;

CONSIDÉRANT

la soumission reçue de Boulons Manic pour la fourniture de 8 lampes frontales au coût de 606,65\$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de 8 lampes frontales pour chapeaux auprès de Boulons Manic, au coût de 606,65 \$, plus taxes.

2012-10-264
5775

AUTORISATION DE CIRCULATION - VÉHICULES HORS ROUTE

CONSIDÉRANT QUE

le Club VTT Manic Quad désire circuler sur une partie du chemin Principal, soit entre le 412 et le 493, chemin Principal, faute de pouvoir circuler sur des terrains privés;

CONSIDÉRANT QUE

le chemin Principal est sous l'autorité du ministère des Transports.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appuie les démarches du Club VTT Manic Quad auprès du ministère des Transports afin de circuler sur une partie du chemin Principal, soit entre le 412 et le 493, chemin Principal, faute de pouvoir circuler sur des terrains privés.

2012-10-265
5776

**DEMANDE DE PAIEMENT #6 – RELOCALISATION DE LA RUE
LABRIE EST**

CONSIDÉRANT

la demande de paiement #6 de l'entreprise Roland Munger inc. pour les travaux terminés en date du 17 août 2011 concernant la relocalisation de la rue Labrie Est;

CONSIDÉRANT QUE

la retenue de 5 % du coût des travaux, est de 31 780,01 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE

M. Serge Tremblay, ingénieur, du Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement #6, de l'entreprise Roland Munger inc., pour les travaux terminés au 17 août 2011 concernant la relocalisation de la rue Labrie Est. Le montant de remboursement de la retenue de garantie de 5 % du coût de 31 780,01 \$, taxes incluses.

2012-10-266
5776

**MISSION HGE – HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA
SUPERVISION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION À L'ACIDE DES
PUITS P-1A ET P-3 DU SECTEUR LES BUISSONS**

CONSIDÉRANT

l'estimation budgétaire concernant la supervision des travaux de réhabilitation à l'acide des puits P-1A et P-3 du secteur Les Buissons.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de mandater la firme Mission HGE pour la supervision des travaux de réhabilitation à l'acide des puits P-1A et P-3 du secteur Les Buissons, au coût de 20 588 \$, plus taxes.

Ces travaux feront partie de la programmation de travaux 2010-2013 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

2012-10-267
5776

FIXER DATE – DÉROGATIONS MINEURES

Il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de fixer au 29 octobre 2012, à 19 h, la séance où le conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- numéro DM-2012-04, dont la propriété est située au 162, rue Labrie;
- numéro DM-2012-05, dont la propriété est située au 307A et 307B, chemin Principal;
- numéro DM-2012-06, dont la propriété est située sur le lot 21-1-P, rang de la Pointe-aux-Outardes.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



AFFAIRES NOUVELLES

2012-10-268
5777

SOLIDITÉ - PLANCHER DU CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT

les deux (2) options possibles apportées par l'architecte pour améliorer la solidité du plancher au centre des loisirs avant la pose du revêtement dans la partie des travaux de réaménagement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, des membres votants, d'accepter les travaux supplémentaires, pour améliorer la solidité du plancher au centre des loisirs, qui seront réalisés par les Entreprises G & M Laplante Ltée, soit l'ajout d'un contreplaqué de 9 mm, vissé dans les deux sens, et des mouliures à la jonction du nouveau revêtement et celui existant, au coût de 1 400 \$, plus taxes.

Il est également résolu de prendre le coût de ces travaux dans le surplus accumulé.

Le conseiller François Girard se retire de la décision.

2012-10-269
5777

TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE - EMPRISE DE LA RUE DE BAIE-SAINT-LUDGER

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire aller en appel d'offres sur invitation pour des travaux de débroussaillage de l'emprise de la rue de Baie-Saint-Ludger sur une longueur de 5,5 kilomètres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède par appel d'offres sur invitation, dès que les documents seront finalisés, concernant des travaux de débroussaillage de l'emprise de la rue de Baie-St-Ludger sur une longueur de 5,5 kilomètres.

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite la population à poser des questions.

2012-10-270
5777

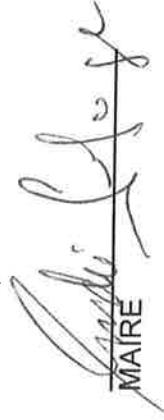
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 20 h 17.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE

